

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
22 février 2023

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni le 22 février 2023 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (8) : Ghislain BERTHIN ayant donné pouvoir à Claude BLAIN, Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Pierre-Yves CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Ghislaine DE BENGYPUYVALLEE, Isabelle DEUSS ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 décembre 2022
- 3/ Acceptation du don de MENETOU SALON EN FETE
- 4/ Acceptation des dons effectués au bénéfice du CIAS TERRES DU HAUT BERRY
- 5/ Convention de mise à disposition d'un agent du CIAS
- 6/ Convention 2023 C EST POSSIBLE AUTREMENT pour les ATELIERS DU SAVOIR
- 7/ Convention 2023 partenariat BGE
- 8/ Convention de mise à disposition de la salle des Tanneurs à Henrichemont
- 9/ Rapport d'activités 2022 CIAS
- 10/ Débat d'orientation budgétaire 2023
- 11/ Questions diverses

| Rapporteur | | | Vote de la délibération |
|-----------------|---|---|-------------------------------|
| Vice-Présidente | 1 | Acceptation du don de Menetou-Salon En Fête | A l'unanimité 15 voix pour |
| Vice-Présidente | 2 | Acceptation des dons effectués au bénéfice du CIAS Terres du Haut Berry | A l'unanimité 15 voix pour |
| Vice-Présidente | 3 | Convention de mise à disposition d'un agent du CIAS | A l'unanimité 15 voix pour |
| Vice-Présidente | 4 | Convention 2023 C EST POSSIBLE AUTREMENT pour les Ateliers des Savoirs | A l'unanimité 15 voix pour |
| Vice-Présidente | 5 | Convention 2023 partenariat BGE | A l'unanimité 15 voix pour |
| Vice-Présidente | 6 | Convention de mise à disposition de la salle des tanneurs | A l'unanimité 15 voix pour |
| Vice-Présidente | 7 | Débat d'orientation budgétaire 2023 | A l'unanimité 15 voix pour |

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 novembre 2022.

2/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 DECEMBRE 2022

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 décembre 2022.

3 / BUDGET : ACCEPTATION DU DON DE « MENETOU SALON EN FETE »

Vu l'[article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales](#)

Vu les Articles L123-8 et R.123-20 du CASF

Considérant que l'association « MENETOU SALON EN FETE », domiciliée à Menetou-Salon, fait un don par chèque de quinze mille euros (15 000 €) au CIAS des Terres du Haut Berry.

Au regard de la réglementation, le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'accepter le don de 15 000 € de l'association MENETOU SALON EN FETE
- d'imputer la recette au Budget Principal du CIAS à l'article 7713.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

4 / BUDGET : ACCEPTATION DES DONS EFFECTUES AU BENEFICE DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY

Vu l'[article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales](#)

Vu les Articles L123-8 et R.123-20 du CASF

Considérant que toute association peut effectuer un don au CIAS des Terres du Haut Berry.

Au regard de la réglementation, le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'accepter tout don effectué au bénéfice du CIAS Terres du Haut Berry
- d'imputer la recette au Budget Principal du CIAS à l'article 7713.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

5 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIAS

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant les besoins de remplacements par un agent à temps non complet au service Environnement (accueil) : 11 h 00/35^{ème}

Considérant la proposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale situé aux Aix d'Angillon (18220) de mettre à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, un adjoint administratif afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif et d'accueil à compter du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 260123-19 du Conseil communautaire du 26 janvier 2023, approuvant la mise à disposition d'un agent du Centre Intercommunal d'Action Sociale auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif et d'accueil pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} mars 2023, à raison de 11h00 hebdomadaires au service environnement

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents

- d'imputer les recettes au budget du CIAS

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

6/ CONVENTION 2023 « C'EST POSSIBLE AUTREMENT » POUR LES ATELIERS DES SAVOIRS

Considérant que l'association C'est Possible Autrement (CPA) propose une guidance pédagogique et la formation des formateurs bénévoles de l'Atelier Des Savoirs « Terres du Haut Berry » contre une participation financière en fonction du nombre d'heures de formation et de guidance réalisé.

Considérant que le projet de convention 2023 prévoit 15 heures de guidance pédagogique et de formation pour un montant de 87 €/h soit 1 305 €.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration,-:

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe, passée entre le CIAS l'association « C'est Possible Autrement » pour l'année 2023

- d'approuver la participation financière versée par le CIAS pour 15 heures de guidance pédagogique et de formation à hauteur de 87 €/heure soit 1 305 €

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer la dépense au budget du CIAS, article 6184

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

7/ CONVENTION BGE 2023

BGE Cher a été créée pour apporter une aide financière et technique aux porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques.

Depuis 2011, BGE Cher porte et développe dans le Cher le dispositif de Micro Crédit Personnel Garanti. Il s'agit d'apporter un appui aux personnes physiques pour les aider à développer des projets ou à surmonter des difficultés personnelles.

Le CIAS Terres du Haut Berry s'associe à la BGE Cher pour participer et consolider le dispositif de Micro-Crédit Personnel Garanti.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de faciliter l'accès au micro crédit social aux habitants des Terres du Haut Berry.

En contrepartie, une contribution annuelle de 500€ est consentie à la BGE.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe, passée entre le CIAS et la BGE Cher pour la durée de la convention
- de fixer la contribution annuelle versée par le CIAS à la BGE Cher à 500 €
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer la dépense au budget du CIAS, article 6281

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

8/ CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE DES TANNEURS A HENRICHEMONT POUR LA DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Considérant que le CIAS Terres du Haut Berry a pris la compétence pour l'aide alimentaire sur la commune d'Henrichemont par le CIAS Terres du Haut Berry, à compter du 01/01/2019.

Considérant que le CIAS poursuit la distribution alimentaire à Henrichemont, avec élargissement à certains habitants hors Communauté de Communes Terres du Haut Berry, que sont les communes de Méry-Es-Bois et Ivoy-le Pré.

Considérant que l'aide alimentaire se déroule, depuis le 1^{er} juin 2019, dans des locaux municipaux dits Salle des Tanneurs, aménagés à cet effet par la mairie d'Henrichemont.

Considérant que les engagements de chaque partie se doivent d'être fixés via une convention entre le CIAS et la mairie d'Henrichemont.

Après en avoir débattu, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux, salle des Tanneurs à Henrichemont pour la distribution de l'aide alimentaire dispensée par le CIAS à compter du 1^{er} janvier 2023
- de verser à la mairie d'Henrichemont une participation financière annuelle de 300 euros (25 € par mois) au titre de l'utilisation de la salle des Tanneurs
- d'autoriser le Président à signer la convention.
- d'imputer la dépense au budget du CIAS

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

9/ RAPPORT D ACTIVITES 2022 CIAS

Manuel DECONINCK, responsable du service Action Sociale pour la CCTHB, présente quelques points du bilan d'activités 2022 du CIAS. Il informe par ailleurs qu'un document complet est en cours de finalisation, il sera remis rapidement aux mairies et aux membres du Conseil d'Administration CIAS.

Manuel DECONINCK informe les membres du Conseil de la bonne fréquentation des France Services sur le territoire en 2022. Au total, ce sont 3 775 usagers s'étant rendus dans l'un des 3 sites (Les Aix d'Angillon, St-Martin-d'Auxigny ou Henrichemont) et ce sont 7 377 demandes traitées par les animatrices ; soit une progression annuelle globale de 6% des visites et de 18% des demandes.

L'ensemble des communes de la CCTHB est représenté dans la résidence des usagers ; il représente 90% des usagers, 10% des usagers sont donc extérieurs au territoire. Les usagers sont majoritairement de femmes (54%) et de personnes de plus de 50 ans (74%). Un tiers de ces usagers ont fréquenté pour la première fois l'un des sites France Services en 2022.

Parmi les partenaires nationaux, les plus utilisés sont l'ANTS, la CPAM, la CAF et le Pole Emploi. Les partenaires nationaux représentent 56 % des demandes.

Les chiffres des partenaires locaux sont majoritairement portés par la Mission Locale (44 % des demandes partenaires locaux), mais ne représentent que 3% des demandes globales.

Parmi les autres demandes traitées par les animatrices (41 %), les principales demandes se portent sur l'inclusion numérique (scan de documents, envoi et consultation de mails, ...) et les demandes liées à l'énergie (Chèque Energie) et à la rénovation énergétique (Ma Prime Rénov).

L'activité 2022 de l'Aide Alimentaire a également été soutenue. Manuel DECONINCK tient toutefois à préciser que l'ensemble des chiffres exposés ne tiennent pas compte de l'activité dispensée par l'ADMR des Aix d'Angillon pour l'Aide Alimentaire de secteur.

En 2022, ce sont 206 foyers et 463 personnes ayant eu recours à l'Aide Alimentaire d'EPISOL ou de Henrichemont, avec une hausse notable de ces chiffres sur Henrichemont notamment (+15 % environ). Au total, ce sont 79 distributions organisées, pour 72 tonnes de denrées distribuées majoritairement reçues de la Banque Alimentaire (59 tonnes).

Manuel DECONINCK précise qu'en 2022 les livraisons de la Banque Alimentaire ont été complétées par des achats effectués dans les supermarchés de secteur.

Malheureusement, les premières tendances de 2023 laissent craindre plusieurs inquiétudes :

- une augmentation des orientations des services sociaux ; le nombre de sollicitations pour des colis d'urgence ne cesse d'augmenter ces dernières semaines
- une baisse des volumes de livraison de la Banque Alimentaire ; celle-ci fait actuellement face à de grandes difficultés d'approvisionnement.
- Une hausse des achats complémentaires, en conséquence

Christelle PETIT souhaite néanmoins rappeler que le service a remis en place les ateliers participatifs, et que ceux-ci sont globalement appréciés par les bénéficiaires.

Les autres activités 2022 du service Action Sociale seront exposés dans le bilan d'activités, parmi lesquelles les Ateliers des Savoirs et les travaux réalisés suite à l'Analyse des Besoins Sociaux.

Manuel DECONINCK informe également que le service Action Sociale poursuivra en 2023 ses actions transverses avec les autres services de la CCTHB : Printemps des Entreprises, Développement des actions numériques de proximité, Contrat Territorial Global, ...

10/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

- **RAPPEL LÉGAL**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le rapport des orientations budgétaires doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : UN BUDGET CONTRAINT ENTRE INFLATION ET INCERTITUDES**

Point sur la conjoncture française à début janvier 2023

Sur la fin d'année 2022, et malgré la succession des chocs externes, l'activité économique continue de faire preuve de résilience. Selon les chefs d'entreprise participant à notre enquête (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 20 décembre et le 5 janvier), l'activité a de nouveau progressé dans chacun des trois grands secteurs au mois de décembre, de façon d'ailleurs plus prononcée qu'ils l'avaient anticipé le mois dernier. Pour janvier, les entreprises anticipent encore une progression dans l'industrie et les services – néanmoins ralentie – et une quasi-stabilité dans le bâtiment.

Les difficultés d'approvisionnement reculent à nouveau dans l'industrie (40 % des entreprises industrielles les mentionnent en décembre, après 41 % en novembre et un pic à 64 % en avril) et surtout dans le bâtiment (33 %, après 36 % en novembre). On observe une légère modération de la hausse des prix des produits finis dans l'industrie, même si elle reste soutenue ; elle ne s'infléchit pas dans les services couverts par l'enquête et le bâtiment. Les difficultés de recrutement restent élevées : elles sont indiquées par 53 % des répondants, après 54 % en novembre.

Notre indicateur d'incertitude se détend légèrement en décembre, à des niveaux qui demeurent encore très élevés. La situation de trésorerie des entreprises se stabilise, à un niveau toutefois relativement bas dans l'industrie. Dans l'industrie, l'opinion sur les carnets de commande continue de se replier tout en restant au-dessus de sa moyenne de long terme, alors que celle sur les stocks continue de monter significativement au-dessus de sa moyenne.

Concernant les conséquences de la situation énergétique, nous observons, au niveau de l'ensemble de la population des entreprises, une stabilité de la situation remontée par les chefs d'entreprise par rapport aux deux précédentes enquêtes. Un peu moins du quart des entreprises indiquent que leur activité du mois passé a été affectée, une proportion à peu près inchangée depuis octobre. Pour les trois prochains mois, près du tiers des entreprises s'attendent à un impact (faible ou fort) sur leur activité (40 % dans l'industrie). S'agissant de l'impact sur leurs marges dans les trois prochains mois, il concerne un peu plus de la moitié des entreprises.

Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, nous estimons que le PIB serait en légère hausse en décembre et quasi stable en janvier. La progression du PIB pour le quatrième trimestre 2022 s'établirait ainsi autour de + 0,1 % par rapport au trimestre précédent.

Source : Banque de France / Point sur la conjoncture française à début janvier 2023 / 11 janvier 2023.

• **LE BUDGET CIAS THB RÉALISÉ EN 2022** (au 31/12/2022)

Le budget 2022 du CIAS a été mis en œuvre en conformité avec les axes qui avaient été définis et validés lors du Débat d'Orientation Budgétaire voté par le C.A du CIAS le 17/02/2022.

Pour rappel, ces grands axes étaient :

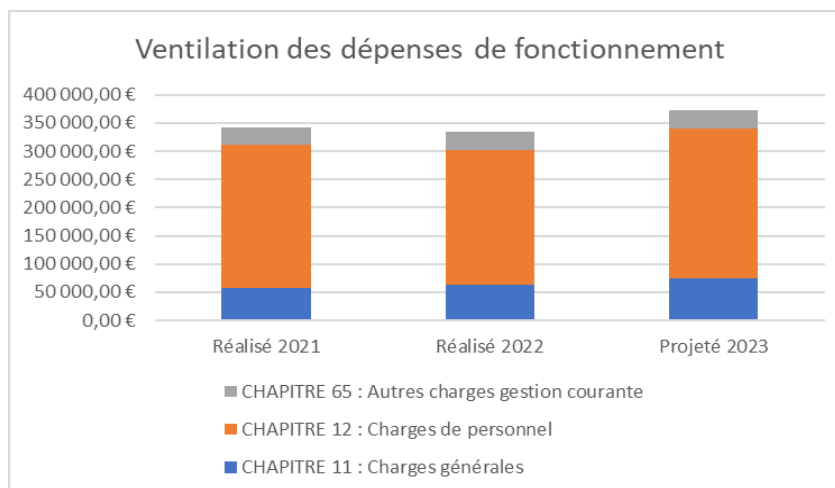
- Aide alimentaire : poursuite de la restructuration des organisations et des pratiques professionnelles en place les années passées sur les sites de Saint Martin et Henrichemont. Reprise des ateliers participatifs de l'Aide Alimentaire
- France Services : mise en place de l'harmonisation des pratiques des agents CIAS, animatrices France Services sur les 3 sites, et constitution d'une équipe de 7 agents (temps pleins et temps partiels) ; difficultés liées à de nombreuses absences
- ABS : l'Analyse des Besoins Sociaux a été finalisée et éditée. Une séance plénière de restitution a été réalisée le 29 septembre 2022 ; une définition des axes prioritaires y a été établie. Les réunions thématiques, sous forme de groupes de travail, auront lieu entre 2023 et 2025.
- Ateliers des Savoirs : le déploiement des Ateliers sur St-Martin est effectif. Au total ce sont une quinzaine (hors réfugiés UKR) d'apprenants ayant suivi les ateliers sur St-Martin ou Les Aix.
- Habitat : 3 axes travaillés en 2022 qui devraient voir le jour courant 2023 :
 - o l'OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
 - o DOREMI : dispositif d'accompagnement des propriétaires de logement pour la rénovation énergétique de leur bien
 - o l'ADIL : association départementale d'information logement

Contribution du CIAS aux politiques transverses :

- Développement d'actions numériques de proximité : mise en place de sessions individuelles et collectives du Conseiller Numérique, dans l'ensemble des communes de la CCTHB et des France Services (portés par le service Animation du Territoire)
- Contrat Local de Santé : le diagnostic a été réalisé par l'ORS Région CVL, comme prévu, et signé le 13 décembre 2022. Celui-ci est porté par le PETR, et le CIAS THB a contribué aux ateliers de diagnostic
- Plan de mobilité : il s'inscrit dans le cadre du PCAET, et inclut des thématiques étudiées dans l'ABS, expliquant la mobilisation du CIAS sur ce sujet

• **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Budget CIAS Fonctionnement | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Projeté 2023 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE 11 : Charges générales | 57 624,28 € | 62 933,25 € | 74 135,00 € |
| CHAPITRE 12 : Charges de personnel | 253 413,61 € | 238 921,20 € | 241 800,00 € |
| CHAPITRE 65 : Autres charges gestion courante | 30 931,35 € | 30 962,15 € | 32 500,00 € |
| CHAPITRE 042 : Amortissements | | 8 580,18 € | 8 900,00 € |
| Total dépenses de fonctionnement | 341 969,24 € | 341 398,08 € | 357 435,00 € |



ANALYSE : 2022

CHAPITRE 11 : l'augmentation (+ 6 108,97 €) du total des charges générales, entre 2021 et 2022, s'explique par :

- L'augmentation de la subvention accordée à l'association « C'est Possible Autrement » dans le cadre du déploiement des Ateliers des Savoirs sur St-Martin (+ 435€ ; ligne 6184)
- Le cout de l'impression des livrets ABS (+ 1 365,60€ ; ligne 6236)
- L'augmentation des déplacements intersites des animatrices France Services (+ 2 730,30€ ; ligne 6251)
- L'augmentation des frais de nettoyage des sites (+ 3 259,28€ ; ligne 6283)

CHAPITRE 12 : l'importante évolution des charges de personnels (- 14 492,41 €) entre les années 2021 et 2022, s'explique par les nombreuses absences des animatrices France Services sur cette période

CHAPITRE 65 : les variations sur ce chapitre sont très faibles d'une année à l'autre, en effet le compte « subventions aux associations et autres » (6574) reste constant par la reconduction aux structures au fil des années. Pour ce compte, la subvention à la Mission Locale de Bourges représente toujours une part conséquente de ce montant avec 27 280,80 € versé en 2022.

• LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Aucun investissement réalisé en 2022

| Budget CIAS | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Projeté 2023 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Total dépenses investissement | 9 932,24€ | 0,00 € | 27 000,00 € |

• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Budget CIAS recettes de fonctionnement | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Projeté 2023 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| 74718 : France Services | 90 000,00 € | 102 289,75 € | 90 000,00 € |
| 7066 : Redevances et droit des services à caractère social (produits des ventes AA) | 18 079,03 € | 19 608,05 € | 21 000,00 € |
| 77 : Produits exceptionnels (dons) | 5 500,00 € | 12 500,00 € | 16 800,00 € |
| 7841 : -aux budgets annexes | 22 546,97 € | 16 319,14 € | 22 543,83 € |
| 7477 : Budget CdC (subvention d'équilibre) | 215 000,00 € | 165 528,30 € | 200 000,00 € |
| 6419 : Remboursement sur rémunération | 2 245,65 € | 5 944,92 € | 4 000,00 € |
| Total recettes de fonctionnement | 354 482,56 € | 344 489,25 € | 357 435,00 € |

• **RESSOURCES HUMAINES**

En 2022, le CIAS Terres du Haut Berry a compté 10 agents, soit 7,65 Equivalents Temps Plein, répartis comme suit : 1 responsable de service CIAS ; 7 animatrices intervenant sur France Services, dont 5 à temps partiel ou partagé, et 2 agents à temps non complet ou partagé sur l'aide alimentaire.

L'activité en 2022 sur le service a été impactée par les différentes absences (arrêts de travail, ...), les départs volontaires fin 2021 et départs en retraite ; ainsi l'équipe CIAS a été renouvelée en grande partie

| Grade | Catégorie | Tps de travail (en /35) | Tps de travail (en ETP) |
|--|-----------|-------------------------|-------------------------|
| Agent social | C | 35/35 | 1 |
| Agent social | C | 35/35 | 1 |
| PEC | C | 15/35 | 0,43 |
| Agent social principal 2 ^e classe | C | 25.5/35 | 0,73 |
| Adjoint administratif | C | 35/35 | 1 |
| Adjoint administratif | C | 35/35 | 1 |
| Adjoint administratif pp 2 ^{ème} classe | C | 28/35 | 0,80 |
| Adjoint administratif (*) | C | 24/35 | 0,69 |
| Attaché | A | 35/35 | 1 |

(*) mise à disposition 11/35 vers la CCTHB depuis le 01/09/2020

Des agents de la CCTHB sont également intervenus sur le CIAS

| Grade | Catégorie | Tps de travail (en /35) | Tps de travail (en ETP) |
|----------------------------|-----------|-------------------------|-------------------------|
| Adjoint administratif (**) | C | 13.5/35 | 0,39 |
| Agent administratif (***) | C | 19.5/35 | 0,55 |

(**) mise à disposition 13.5/35 depuis la CCTHB depuis le 01/10/2021

(***) remplacement congés maternité du 1^{er}/11/2022 au 28/02/2023

- La durée effective du temps de travail est de 35h semaine.

- Il n'y a pas d'heures supplémentaires rémunérées ni d'avantages en nature.

- Masse salariale 2022 : 238 921.20 €

- **Projection 2023 : 241 800,00 €**

• **LE BUDGET CIAS THB PROJETÉ POUR 2023**

Le budget 2023 du CIAS THB, est élaboré avec des prévisions liées à un contexte de crise inflationnaire. Il intègre la reconduction et la poursuite des actions mises en œuvre les années précédentes ainsi que le déploiement de projets nouveaux :

- Aide alimentaire : poursuite des modes de fonctionnement et fréquences de distribution ; néanmoins des modifications sont à prévoir sur les modes d'approvisionnement (diminution des livraisons Banque Alimentaires, et augmentation des achats de compléments) ; et développement de la coordination sur l'ensemble de la CCTHB incluant l'association ADMR qui intervient sur Les Aix.

- France Services : l'année 2023 marquera la stabilisation de l'organisation travaillée depuis 2021, et s'enclenchera une démarche « qualité » des partenariats, et le développement de nouveaux permanenciers offrant une diversité accrue des services
 - o en dépenses : une masse salariale en augmentation par rapport à 2022 mais qui correspond à un retour à la normale de son effectif
 - o en recettes : toujours la même forfaitisation de la subvention de 30 000 € par site France Services.
- ABS CIAS THB 2020 – 2026 : le document désormais finalisé, servira à définir, écrire et déployer les fiches actions en lien avec les thématiques retenues et travaillées en commissions spécifiques
- A.D.S (Ateliers Des Savoirs) : recherche de bénévoles pour un déploiement du dispositif sur Henrichemont
- Actions numériques de proximité : redémarrage des VISAS Pro Numériques de la Région Centre-Val de Loire, déjà bien installés sur les 3 sites THB en 2019, mais stoppés en 2020. A ces actions s'ajoutera la programmation d'interventions du Conseiller Numérique de la CdC THB sur les 3 sites France Services depuis le 2nd trimestre 2022.
- Actions mobilités : concrétisation d'un service de location de véhicules automobiles (Véhicules Location Solidaire) en partenariat avec GAS18 Mobilités à Baugy. Ce service spécifique, tel qu'initialement prévu, s'avère compliqué à intégrer aux France Services. D'autres pistes sont étudiées. Poursuite de la mise en œuvre d'actions mobilité en direction du public jeune, partenariat avec la Mission Locale de Bourges.

• **GESTION DE LA DETTE :**

Le CIAS n'a contracté aucun emprunt. Les perspectives envisagées dans les années futures ne laissent pas entrevoir une mobilisation d'emprunt pour financer des investissements. Pour information, ce type d'opération devra recourir à l'accord du conseil communautaire qui devra donner un avis conforme à la délibération prise par le Conseil d'administration du CIAS sur une éventuelle mobilisation.

Après en avoir délibéré, **les membres de Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Débat d'Orientations Budgétaires 2023.**

11/ QUESTIONS DIVERSES

Manuel DECONINCK souhaite par ailleurs informer les membres du Conseil de plusieurs points.

Des nouvelles permanences ont été sollicitées aux partenaires nationaux dans le cadre des activités France Services. Si la CAF a déjà communiqué un refus de permanence sur les sites du territoire, il a ainsi été proposé au CDAD la mise en place d'une permanence mensuelle sur St-Martin-d'Auxigny. Des permanences avec des partenaires locaux sont également mises en place depuis peu. Ainsi la SAUR tient depuis la mi-février une permanence hebdomadaire dans les locaux de France Services au Aix-d'Angillon. Et conjointement avec le service Enfance-Jeunesse, une permanence mensuelle de la Maison des Adolescents est active depuis janvier 2023.

Des job-datings auront également lieux dans les différents locaux France Service entre le 2 et le 9 mars prochain. Les différents supports de communication ont été transmis aux mairies.

Les chiffres de la Collecte Nationale de la Banque Alimentaire sont également communiqués. Malgré un contexte compliqué (début de nouvelle vague COVID, et inflation économique), la collecte en magasins a correctement marché (environ 3,2 tonnes récoltées sur les 3 supermarchés de secteur).

Il convient de noter que cette collecte a été fortement agrémentée pour l'ADMR par les collectes organisées dans les mairies et écoles des ex-Terroirs d'Angillon. Cette « habitude » du territoire a notamment permis de collecter près de 1,5 tonnes supplémentaires.

Manuel DECONINCK souhaite également souligner la mobilisation effectuée auprès des jeunes du territoire, puisqu'il a été proposé aux Espaces Jeunes de participer à la collecte. Cette démarche a été globalement très bien accueillie par les jeunes, les bénévoles et agents de l'Aide Alimentaire, ainsi que par les donateurs et les magasins eux-mêmes.

Manuel DECONINCK informe également les membres du Conseil du désistement de la MDAS quant à la convention de mise à disposition d'une apprentie CESF à EPISOL. En effet, le recrutement de l'apprentie prévue a été annulée par la MDAS. D'autres pistes de mise à disposition ont été étudiées ; sans succès pour le moment.

Christelle PETIT, Christophe DRUNAT et Manuel DECONINCK présentent les dernières avancées du Contrat Territorial Global avec la CAF et le Conseil Départemental. Les objectifs de la CTG sont l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale d'action sociale et familiale, et la co-construction d'un plan d'action pluriannuel. Ce dossier est travaillé conjointement avec les services Enfance-Jeunesse et Animation du Territoire de la CCTHB.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est clôturée à 20h30.

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN

